



Mon père me verse une pension alimentaire selon ses humeurs...

Par **tinuviel**, le **28/11/2008** à **14:48**

bonjour,

il s'agit d'un problème pour une pension alimentaire.

Mes parents son séparés depuis que j'ai l'âge de 1 ans environs. Il n'y a jamais eu de jugement pour convenir d'une pension et mes parent se sont toujours plus ou moins entendus pour subvenir a mes besoins à deux.

Depuis qu'il sait que je compte envisager des études supérieur il me paye plus régulièrement à hauteur de 200euros par mois environs.

Seulement pour pouvoir me payer une voiture et le permis condition indispensable pour mon métier, mes stages et la partie des études que mes parents ne pourraient pas payer, j'ai me décidern travailler assez vite : 6 mois puis j'ai touché le chômage sept mois. Pendant ces mois il à continué a me payer la pension . Je ne sais pas si j'ai eu tord mais vu qu'il ne l'avait pratiquement jamais payé...j'avais peur qu'il arrête tout net et ne donne plus de nouvelles .A present je prépare enfin un Bac + 2 Professions Immobilières dans une école privée payante parce que mon diplôme ne peut se préparer dans une école publique qu'a lyon ou clemrmont ferrand autrement dit 60 place disponible et je n'ai pas été retenue.

Mon école coûte 2655 euros l'années j'ai déjà payé les frais d'inscription et les 20% d'entrée. Je vis avec mon compagnon chez ma mère et la situation n'est plus vivable nous envisageons donc de prendre un appartement mais avec 265euros d'ecole par mois+l'essence c'est assez difficile d'autant plus que mon compagnons est apprentie et ne touche que 55% du smig. jusqu'ici la pension que mon père m'envoyait me laissait assez optimiste mais depuis peu il me l'envoi en début en milieu ou souvent en fin de moi et la somme change également...Il va

sans dire que mon compte en banque n'attendra pas son bon vouloir et les factures non plus.

Il ne répond pas a mes textos ne m'appel jamais depuis que je suis adolescente (j'ai 19 ans) pourtant il n'habite qu'à une heure de route. Certaine année il n'a donné a ma mère que 400euros en tout et pour tout. Seulement comment apporter une preuve de ces manquements l'argent?puis je en réclamer une partie ?

A cause du statut privé de mon école je n'ai droit a aucune bourse je doit compté sur mes économies et elles ne peuvent pas couvrent les deux années d étude et le quotidien. Je voudrais savoir si je peux l'obliger à payer une pension alimentaire tous les mois jusqu'à la fin de mon BTS avec une date fixe et une somme fixe.

merci pour votre attention c'est assez urgent

Par **Marion2**, le **30/11/2008** à **12:36**

Bonjour,

Si votre père vous a reconnu :

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement